

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Nombre de membres

en exercice: 15

Présents : 10

Votants: 11

Séance du 30 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois et le trente janvier l'assemblée régulièrement convoquée le mardi 24 janvier 2023, s'est réunie sous la présidence de Jean-Louis SCHEUER

Sont présents: Jean-Louis SCHEUER, Pascal BRUBACHER, Marianne SCHNEPP, Christian SPADA, Edith BURR, Karin INSEL, Isabelle HARY, Raymond BIEBER, Sophie DEHLINGER, Michael ZEHR

Représentés: Sébastien NICKLAUS par Jean-Louis SCHEUER

Excuses: Myriame MARTIN, Sylviane METZ-LOPES, Laurent FEUERSTEIN, Nicolas DETTWILLER

Absents:

Secrétaire de séance: Michael ZEHR

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 19 décembre 2022
3. Priorisation et validation du plan d'actions Petites Villes de Demain
4. Validation cahier des charges audits thermiques des bâtiments communaux
5. Orientations budgétaires 2023
6. Location de l'ancienne forge 8 rue du Général Leclerc
7. Compte-rendu du Maire des décisions prises en vertu des délégations données par le conseil municipal
8. Points divers - informations - questions diverses

Monsieur Michael ZEHR a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2022 qui a été transmis avec la convocation.

Délibérations du Conseil Municipal

Objet: Priorisation et validation du plan d'actions Petites Villes de Demain - DE 2023 001

M. le Maire rappelle que le dispositif Petites Villes de Demain, lancé le 1er octobre 2020 par le ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentours.

Pour rappel, la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain a été signée par toutes les parties en octobre 2021.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il devra aboutir pour la communauté de communes de l'Alsace Bossue et la commune de Drulingen à la signature d'une convention cadre et d'une opération de revitalisation du territoire, permettant d'avancer sur des

sujets fondamentaux, comme l'habitat, le commerce, la redynamisation du centre-bourg, le cadre de vie.

M. le Maire informe le conseil municipal que l'analyse stratégique de redynamisation du centre-bourg de Drulingen se termine. Ce travail de fond réalisé par le cabinet Lestoux et associés, les agences Urbicus et Urbanis, distingue 4 axes déclinés ensuite en 9 actions et s'est notamment appuyé sur une importante phase de concertation, à l'occasion notamment d'ateliers menés avec les élus, les personnes ressources du territoire et les techniciens.

M. le Maire propose à ce stade de valider la Phase II de l'étude stratégique à savoir l'élaboration d'une stratégie et du programme d'actions dans le cadre de Petites Villes de Demain, pour ce qui concerne la commune de Drulingen.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de valider le plan d'actions et de définir les priorités tel que présenté dans le document annexé à la présente délibération.

Objet: Validation cahier des charges audits thermiques des bâtiments communaux - DE 2023 002

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il serait opportun de se doter d'un outil d'aide à la décision pour mettre en place une programmation pluriannuelle de rénovation du bâti communal énergivore.

En effet, la loi Climat consacre la lutte contre les passoires énergétiques : gel des loyers des passoires thermiques depuis le 24 août 2022 et interdiction de mise en location des logements les plus énergivores, progressivement depuis le 1er janvier 2023. Par ailleurs, au vu des coûts actuels de l'énergie, il s'avère nécessaire d'améliorer la performance énergétique des bâtiments.

M. le Maire propose en conséquence la réalisation d'un audit thermique des bâtiments communaux qui doit permettre, à partir d'une analyse détaillée des données des bâtiments, de dresser une proposition chiffrée et argumentée de programmes d'économie d'énergie et amener la municipalité à décider des investissements appropriés.

Pour ce faire, M. le Maire sollicite l'avis du conseil municipal et décide de soumettre le projet de cahier des charges à l'approbation du conseil municipal. Ce cahier des charges précise le contenu et les modalités de réalisation des audits énergétiques qui seront effectués par des prestataires extérieurs. Il est annexé à la présente délibération.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- valide le lancement des audits énergétiques pour se doter d'outils pertinents d'aide à la décision des travaux de rénovation du patrimoine bâti communal,
- approuve le cahier des charges présenté par M. le Maire,
- autorise M. le Maire à lancer la consultation,
- autorise M. le Maire à signer les pièces relatives au marché,
- charge M. le Maire de déposer un dossier de demande de subvention à la région Grand Est (programme climaxion).

Compte-rendu du Maire des décisions prises dans le cadre des délégations données par le Conseil Municipal :

- Marchés et accords-cadres (2° de la délibération du 8 juin 2020)

La présente information englobe l'ensemble des marchés dont le montant est supérieur ou égal à 1000 € et dont les notifications sont intervenues entre le 14 novembre 2022 et le 30 janvier 2023.

Date	Fournisseur	Objet	Montant (HT)
21/11/2022	La grange aux paysages	Animation scolaire Plantation de haies	2 771,84
01/12/2022	Karcher TP	Supports cycles (prestations intégrées au marché de travaux espace intergénérationnel)	2 670,00
21/12/2022	Geoptis	Refonte tableau de classement des voies	5 000,00
11/01/2023	Alsace Fibre	Raccordement fibre Bibliothèque	5 137,90
11/01/2023	Alsace Fibre	Raccordement fibre Stade/Gymnase	4933,70
27/01/2023	Infotech	Contrat de maintenance (1 an)	960,00

- Droit de préemption urbain (13° de la délibération du 8 juin 2020)

Le 24/11/2022, décision n° 2022-023 de ne pas faire valoir le droit de préemption sur le bien situé 33 rue d'Asswiller cadastré section 3 n° 340/18 appartenant aux consorts Doerflinger.

- Acquéreurs : M. et Mme Cédric CUNY

Communications - questions diverses

Objet : Orientations budgétaires 2023

L'année 2023 marque une année de transition, des investissements importants ont été réalisés ces dernières années (aménagement du centre-bourg et de l'espace intergénérationnel) et d'autres sont prévus à compter de l'année prochaine (rénovation et extension de la salle polyvalente notamment). M. le Maire propose au conseil municipal de réaliser en 2023 des investissements moindres, d'autant que la préparation du budget 2023 s'inscrit dans un contexte d'incertitudes significatives. Il expose les projets au conseil municipal.

Objet : Mise à disposition de l'ancienne forge – 8 rue du Général Leclerc

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a été sollicité par un artisan de la commune qui souhaite confectionner et exposer des objets décoratifs dans l'ancienne forge située 8 rue du Général Leclerc.

Le conseil municipal propose à M. le Maire, dans le cadre de ses délégations, de mettre en place une convention d'occupation précaire et de fixer le montant du loyer à 50 € par mois.

Objet : Recrutements

M. le Maire informe le conseil municipal du lancement de deux recrutements :

- un chargé(e) d'accueil : dans le cadre du remplacement pour congé de maternité
- un agent technique polyvalent : suite à un départ

Objet : Nettoyage de printemps

La commune organisera le 1^{er} avril 2023 son traditionnel nettoyage de printemps. Petite nouveauté cette année, la commune rejoint l'opération Elsass Putz organisée par la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) du 31 mars au 2 avril. Dans ce cadre, la CeA met à disposition des communes du matériel (sacs poubelles 110 litres et gants) pour réaliser cette opération et fera une communication globale.

Objet : Plantation de haies à l'espace intergénérationnel

La grange aux paysages a démarré les animations à l'école et la première séance de plantation aura lieu le vendredi 3 février à 14h avec la classe de CM1/CM2. Les agents techniques se sont chargés de la préparation du terrain. Les conseillers municipaux sont invités à participer à cette animation.

Objet : Chemin d'exploitation reliant « la cité » à la rue de Weyer

M. le Maire est souvent interpellé au sujet du mauvais état de ce chemin et questionné quant à son aménagement ou sa destination. Afin de prendre une décision qui conviendra à la majorité, M. le Maire propose au conseil municipal de lancer une enquête auprès des habitants de la cité en les questionnant sur l'avenir de cette voie : souhaitent-ils la laisser en l'état et privilégier des réparations ponctuelles ou bien souhaitent-ils que la commune réalise des travaux pour revêtir la voie ? A noter, un risque d'augmentation du trafic dans le quartier et de désagréments. Le conseil municipal valide le principe de l'enquête. Celle-ci sera lancée début février.

Après avoir épuisé les points à l'ordre du jour, la séance a été levée à 21h30.

M. Jean-Louis SCHEUER
Maire



M. Michael ZEHR
Secrétaire de séance

